



RÈGLEMENT :

ARTICLE 1 :

Ce circuit est destiné à la pratique du vélo, du roller, du skateboard et de la trottinette.

Les véhicules à moteur thermique, électrique et les vélos à rétro-pédalage y sont interdits.

ARTICLE 2 :

Les enfants de moins de 10 ans doivent être sous la surveillance d'un adulte.

ARTICLE 3 :

Le port du casque et d'équipements de protection individuelle est fortement conseillé.

ARTICLE 4 :

Les spectateurs, accompagnateurs, et usagers non-pratiquants, sont priés de se tenir en dehors de la zone de pratique.

ARTICLE 5 :

La pratique est interdite si le sol est humide, gelé, verglacé, enneigé ou si des obstacles/débris se trouvent sur le circuit.

ARTICLE 6 :

Il est interdit de pénétrer sur le terrain avec des cigarettes, des stupéfiants, de l'alcool, des médicaments, de la nourriture ou tout objet ou matériaux qui pourraient constituer un risque (bouteilles en verre...).

ARTICLE 7 :

Faites attention aux autres, maîtrisez votre vitesse et votre direction.

ARTICLE 8 :

Respectez les règles de pratique, le sens de circulation, les normes de sécurité, le lieu et le matériel. Restez courtois !



SAMU **POMPIERS** **POLICE**
15 18 17

Et prévenir la **SÉCURITÉ** au : 06 21 18 19 06